

Blastrac

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Location](#) / [Constructeurs](#)

Blastrac obtient la labellisation LUCIE

En complément de son certificat AFAQ 26000 « Progression », remis sur Intermat 2015, qui mesure la maturité de la démarche RSE d'une entreprise selon la norme ISO 26000, la société Blastrac, concepteur fabricant de machines de préparations de surface, a obtenu le 21 avril dernier la labellisation LUCIE, label de référence en France en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

L'obtention de ce label, qui illustre l'engagement de la société dans une démarche de respect de toutes ses parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, environnement...) conformément aux principes établis et reconnus du développement durable, découle d'une démarche d'entreprise initiée il y a 18 mois environ. En effet, en forte croissance, Blastrac a souhaité pérenniser la progression de son activité par le biais d'une démarche structurante de progrès continu avec un ensemble d'engagements à respecter : l'écoute et la satisfaction client, diminution des impacts environnementaux, proposition de machines ergonomiques, respect de la santé des opérateurs et de l'environnement.

Ce label LUCIE, délivré à la suite d'une évaluation externe réalisé par l'AFNOR, est renouvelable tous les 18 mois suite à une évaluation de suivi afin d'assurer la continuité des progrès RSE de l'entreprise.